

CHARTRE D'ENGAGEMENTS RSO – RESPONSABILITE SOCIETALE DES ORGANISATIONS

CRDP 13

- Dans l'objectif de définir et mettre en œuvre une gouvernance permettant d'assurer une conduite responsable et durable de ses activités :
 - **ENGAGEMENT 1- DEMOCRATIE** : Tous les membres adhérents au comité s'engagent à respecter une vie démocratique au sein de l'organisation
 - **ENGAGEMENT 2 - PROMOTION de l'EGALITE FEMMES- HOMMES** : La parité sera respectée au plus près, y compris dans le partage des responsabilités.
 - **ENGAGEMENT 3 - CONTRIBUTION A UNE SOCIETE PLUS INCLUSIVE** : L'inclusion, sous toutes ses formes (sociale, économique et politique), indépendamment de l'âge, du sexe, du handicap, de la race ou du statut, sera mise en avant, au sein des organes de gouvernance comme lors du déroulement des pratiques au sein des clubs. Tous les efforts seront faits pour organiser, respecter et valoriser la diversité.
 - **ENGAGEMENT 4 - COMITE ETHIQUE** : Un comité éthique et déontologie, au niveau départemental, composé de personnes extérieures à l'organisation, sera mis en place. Une déclaration d'honorabilité sera demandée à l'ensemble des membres du comité directeur.
 - **ENGAGEMENT 5 - PREVENTION DES VIOLENCES** : Sera mis en avant un numéro de tel et une adresse électronique dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux personnes, violences physiques, morales et de gouvernance.
 - **ENGAGEMENT 6 - TRANSPARENCE** : Il sera veillé tout particulièrement à la transparence des décisions et des budgets pour l'ensemble des membres du comité départemental, CODIR et associations affiliées : site et onglet dédiés, documents mis à disposition sur demande.

- L'épanouissement social et professionnel ainsi que l'engagement de celles et ceux qui contribuent au bon fonctionnement du comité seront un critère essentiel d'une RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations) bien comprise :
 - Le comité n'existe que par ses bénévoles ; une attention particulière sera portée à leur bonne santé physique et morale ; le comité veillera, en fonction de ses moyens financiers, à répondre aux demandes de formation.
 - Le comité comme employeur veillera au bien-être des salariés ; ces derniers se verront attribués des élus comme référents, au moins 2 par salarié.
 - Les salariés seront régis selon le code et la convention sociale du sport. Il leur sera demandé de se former aux pratiques de la FF Randonnée (brevet fédéral) et d'être licenciés dans un club ou au comité.

- Afin de garantir une meilleure implication des licenciés ou des pratiquants à la FF Randonnée, il leur sera proposé :
 - Chaque fois que cela est possible, des formations spécifiques et la prise de responsabilités dans les activités, même très légères et partielles.
 - À la suite d'une formation de brevet fédéral, une journée annuelle pour le comité sera proposée au formé, pour contribuer à la vie du Comité Départemental ainsi que d'une participation active aux activités de son club.

- Préserver la biodiversité et les ressources naturelles, lutter contre le réchauffement climatique et la production de GES, lutter pour un environnement meilleur, pour un accès à la nature pour toutes et tous, et ce dès le plus jeune âge, guideront le choix et la conduite de chacun ; objectif inscrit dans nos statuts.
 - Le balisage et l'entretien des sentiers sera toujours une préoccupation de tous
 - La prise de connaissance de la charte du randonneur sera demandée à chaque licencié à l'occasion de la prise ou renouvellement de la licence
 - Les économies dans les déplacements, l'usage du covoiturage et des transports en commun ainsi que la réduction des déchets feront partie de ces engagements
 - Sensibiliser le public, notamment les jeunes et les scolaires sur le développement durable
 - Réduire l'impact environnemental des événements

- Préserver les équilibres dans le département, tant au niveau de la création de nouveaux tracés, que de nouvelles éditions, que des manifestations seront un souci permanent :
 - Aucun espace du département, aucune commune, ne seront mais de côté, le comité veillera à ce qu'une offre de pratiques soit possible partout dans les Bouches-du-Rhône. En cas d'absence de structure, le comité cherchera à diversifier l'offre.
 - Le comité recherchera dès lors à travailler avec des fédérations voisines, en bonne entente et sans concurrence déloyale.
 - Le comité veillera tout particulièrement à l'intégrité de ses partenaires, sachant que tous nous sommes vertueux, mais qu'aucun de nous n'y parvient à ce jour.
 - Le comité s'engagera auprès d'autres associations et au travers de conventions, pour concilier les activités sportives avec la protection et la préservation des patrimoines naturels et culturels, dans la recherche d'un équilibre d'aménagement du territoire, de développement économique et social, respectueux de l'environnement.
- La démarche de la RSO sera proposée comme engagement à « tendre vers » à tous les clubs affiliés à la FF Randonnée.



Marianne Clarté
Présidente CRDP 13